

*St-Cyp* info JUIN 2013

*N° Spécial*

*"NOS PALMIERS  
EN DANGER"*

*Bulletin  
d'information*



**Saint-Cyprien**  
MÉDITERRANÉE

**VIE  
MUNICIPALE**

**ALLO**  
**Proximité**

**0800 003 096**

Appel gratuit depuis un poste fixe.

**94%**

**de vos demandes  
d'intervention  
résolues**

[reclamations@mairie-saint-cyprien.com](mailto:reclamations@mairie-saint-cyprien.com)  
[www.saint-cyprien.com](http://www.saint-cyprien.com)

# Editorial

Devenus depuis quelques décennies l'emblème de nos contrées méditerranéennes, les palmiers, patrimoine à part entière de nos espaces verts publics et privés sont aujourd'hui menacés par deux fléaux majeurs.



Tous nos quartiers en sont dotés, ils sont au détour de chaque rue, que ce soit sur les voies publiques ou chez les particuliers. Ils sont le souvenir de notre enfance, le souvenir de notre histoire du littoral catalan, le souvenir d'un symbole !

Pour les seules voies publiques on dénombre près de 4 000 palmiers toutes espèces confondues. Si nous ne nous mobilisons pas, de la frontière italienne à la frontière espagnole, les palmiers n'auront été qu'un effet de mode d'un petit siècle.

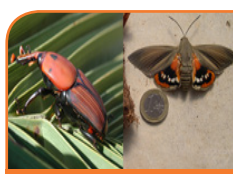
Nous devons être conscients de la gravité de la situation, la commune de Saint-Cyprien met en oeuvre les moyens nécessaires à la lutte contre ces 2 organismes nuisibles : le papillon et le charençon du palmier. Mais cette bataille dont je sais d'ores et déjà qu'elle sera longue et très coûteuse, n'a aucune chance d'être remportée sans la participation active de chaque propriétaire de palmiers et plus largement de chaque citoyen.

Ce bulletin d'information, assez technique, vous donnera les moyens et les contacts nécessaires pour agir. En apprenant à reconnaître ces parasites où les symptômes de leur présence, en les signalant, chacun doit contribuer à cette lutte.

Je compte sur votre civisme, je compte sur vous tous pour défendre notre patrimoine environnemental.

Maître Thierry Del Poso  
Maire de Saint-Cyprien  
Président de la Communauté de Communes Sud  
Roussillon

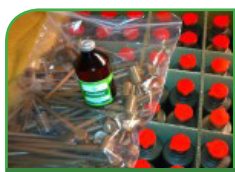
## Sommaire



p.4 - 5 :  
Le papillon du palmier  
et le charençon rouge.



p.8 :  
Particuliers : les procédures  
à suivre.



p.6 - 7 :  
Action municipale  
Traitements et prévention.

**OURS** Direction de la publication : Mairie de Saint-Cyprien  
Redacteurs en chef : S Poisson, P.M Dufraisse  
Photos : Service communication de la ville  
Maquette/Impression : Service communication de la ville  
N°ISSN : En cours

# LE PAPILLON du palmier: Paysandisia archon



Connu du grand public, ce papillon est un véritable tueur de palmier. Son introduction en Europe s'est faite par l'Espagne au début des années 1990 en provenance de l'Uruguay, en France en 2001. Il a été inscrit dès 2002 à la liste des organismes nuisibles.

## Caractéristiques

D'une envergure pouvant atteindre 11 cm, ce papillon diurne apparaît de mi-juin à fin septembre, avec un pic en juillet/août. Ces dates varient en fonction du lieu et des années car le papillon est très dépendant de la chaleur.

Les émergences (éclosion du papillon) interviennent entre 8 heures et midi, exceptionnellement en début de soirée. Les adultes volent aux heures les plus

chaudes, entre 11 heures et 17 heures, avec un pic autour de 13 heures.

Le papillon ne se nourrit pas et puise sur ses réserves durant ses 2 à 3 semaines de vie : ne butinant pas, son seul objectif est de se reproduire.

Entre les heures de vol, il semble que le papillon se repose à l'abri sur des plantes très diverses, pas seulement sur des palmiers.

Les larves ou chenilles dévorent toutes les espèces de palmiers ornementaux, avec une nette préférence pour les *Trachycarpus*, les *Chamaerops humilis* (le palmier nain), *Phoenix canariensis*, *Phoenix dactylifera*, *Washingtonia filifera* très communs dans nos jardins.



Trachycarpus



Phoenix canariensis



Washingtonia filifera



Chamaerops humilis



Phoenix dactylifera (Av Roussillon)

## Symptômes d'infestation

Palmes perforées «en rafale de mitraillette» sur les palmes des *trachycarpus*, *chamaerops*, *washingtonia*.

Sur les phoenix, elles semblent grignotées ou desséchées. Elles peuvent être découpées : on dirait qu'un triangle est manquant ou atrophié. Des palmes cassées doivent toujours faire suspecter une attaque de papillon.

La présence de sciure (en fait les déjections des larves) sur la base des pétioles, le tronc ou sur les feuilles émergentes : de

couleur claire elle est fraîche, sombre elle est ancienne.

Certains palmiers attaqués produisent des écoulements de sève qui solidifient sous forme de gomme.

On assiste ensuite à un dessèchement progressif des palmes et dépérissement du palmier dans un laps de temps très variable.

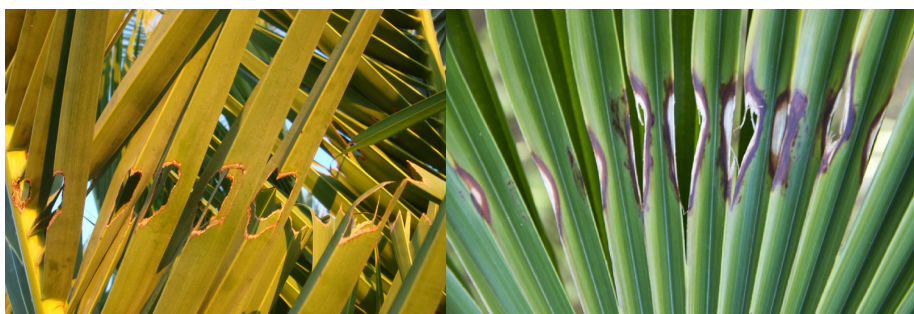
Tous les symptômes cités ne se rencontrent pas toujours simultanément.

## LA FUSARIOSE "*Fusarium oxysporum*"

*Fusarium oxysporum* sp. *canariensis* est un champignon vasculaire fréquent sur les phoenix *canariensis* dont il obstrue les vaisseaux, empêchant ainsi la circulation de la sève et provoquant le dessèchement des palmes. C'est ce champignon qui a causé la perte des palmiers de la place de la mairie.

### Symptômes d'infestation :

Les feuilles meurent de façon inhabituelle : toutes celles d'un même côté par exemple, ce qui donne une allure dissymétrique au palmier. En cas d'attaque grave, toute la couronne est atteinte et le palmier meurt.



# LE CHARANÇON ROUGE du palmier : *Rhynchophorus ferrugineus* ou CRP



Ce ravageur est bien plus redoutable que le papillon cité précédemment.

Il est considéré comme nuisible pour les plantations de palmiers de l'Asie et de Mélanésie. Il a atteint le Moyen-Orient et le bassin méditerranéen au milieu des années 1980 (il est mentionné en Espagne en 1994) où il se propage rapidement en posant de grands problèmes de gestion.

Il est identifié dans le Sud-est de la France mi-2006.

## Caractéristiques

L'insecte adulte mesure de 3 à 4 centimètres de long. Il se déplace localement par essaimage en volant de palmier en palmier mais n'est pas observable à proprement parlé à certaines heures comme le papillon. Le CRP est polyvoltin (2,5 génération/an), la femelle pond des oeufs par centaines (200 à 300) déposés en général au niveau des palmes centrales de la tête du palmier.

Ces oeufs en devenant larves mangent les fibres du palmier provoquant des dégâts au coeur de la partie supérieure du palmier et sa mort lorsque le bourgeon terminal est atteint.

En zone méditerranéenne ce ravageur attaque essentiellement les phoénix canariensis.



## Symptômes d'infestation

Les premiers symptômes n'apparaissent que bien après le début de l'infestation, couramment les palmiers sont diagnostiqués plusieurs mois voir plusieurs années après la primo-infection. Lorsque les symptômes majeurs apparaissent, le palmier est très déstructuré et la mort intervient en général dans les semaines ou les mois suivants, si rien n'est fait.

Les CRP adultes repèrent les blessures naturelles ou provoquées par la taille des palmes vertes. Toute blessure est une voie d'entrée potentielle.

Il semble néanmoins que même en l'absence de toute taille depuis des années, les palmiers peuvent être infestés, car les bases des gaines subissent naturellement des éclatements au cours de leur croissance et le charançon peut profiter de ces voies d'accès (cas probable des palmiers du Jardin des Plantes).

Les symptômes les plus précoces repérables par un oeil très exercé sont par exemple la présence de nécroses brunes souvent cylindriques à la base des palmes.

Elles sont générées par le passage interne des larves trop près des couches épidermiques.

La destruction par les larves des tissus vasculaires à la base des palmes entraîne parfois une inclinaison inhabituelle des palmes rendant leur identification assez aisée. Le test de solidité des palmes effectué manuellement en les penchant à l'opposé

du coeur est facile à réaliser sur de jeunes sujets ; une palme infestée est rendue cassante et peut alors laisser apparaître un réseau de galeries porteuses de sciure mais aussi de larves et de cocons. Il arrive que des palmes très attaquées et porteuses de ces symptômes tombent naturellement au sol.



La présence d'encoches sur les palmes du coeur, comme découpées au ciseau est un des symptômes précoces facile à repérer.

La présence d'un écoulement fermenté



Encoches

nauséabond représente un symptôme assez tardif de la présence du charançon de même que l'assèchement des palmes du centre.

Parmi les symptômes tardifs, le désaxement du plumeau central, l'affaissement de palmes ou de la couronne entière, l'absence de palmes en émergence précèdent généralement de peu la mort du palmier.



Dès les premières alertes données par les autorités compétentes, la Mairie de Saint-Cyprien a mis en place un protocole complet d'action et de prévention contre l'ensemble de ces parasites. Avec près de 4000 palmiers présents sur le domaine public de la commune, la démarche est coûteuse mais indispensable. Plusieurs traitements biologiques préventifs ont déjà eu lieu (arbres marqués d'un point jaune : voir encadré ci-dessous). En fonction des essences, entre 3 et 8 traitements annuels ont été prévus.

Pour chaque arbre identifié comme malade les services municipaux appliquent avec rigueur les procédures de traitement, de taille ou de coupe, dans les règles de sécurité et de non propagation imposées.

## LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE (CRP)

La difficulté d'un diagnostic précoce allié à la fulgurance des dégâts observés ont conduit les pouvoirs publics à adopter un arrêté ministériel (21 juillet 2010) qui rend obligatoire la surveillance et la lutte contre le CRP sur tout le territoire national :

*Article 4 : trois zones sont délimitées L'obligation de traitement vise uniquement les Phoenix situés dans la zone dite contaminée soit dans un rayon de 100 mètres autour d'un foyer. Dans un rayon de 100 mètres autour de la zone contaminée, les propriétaires ont une obligation de surveillance de leurs Phoenix.*

Cependant, compte tenu du niveau d'infestation de la ville à ce jour, environ

### POINT FLUORESCENT

En vous promenant dans les rues de Saint-Cyprien, ou peut-être même devant chez vous, vous avez sans doute remarqué un palmier marqué d'un point de peinture jaune fluorescent. Cela signifie que le sujet à fait l'objet d'un traitement phytosanitaire et en aucun cas le signe distinctif d'un prochain abattage. Il s'agit simplement d'une indication destinée au personnel.



100 foyers (70 privés et 30 publics) et de leur répartition sur l'ensemble du territoire communal (village et plage), la Municipalité a décidé de traiter biologiquement l'ensemble de ses Phoenix sur la base du protocole des dites zones contaminées soit 10 traitements du 1 Mars au 15 Novembre.

Cette démarche volontaire et coûteuse est un des moyen d'enrayer le développement exponentiel de ce parasite, aussi conseillons nous aux propriétaires de Phoenix la même démarche.

Par contre l'inaction ou l'action retardée dans l'éradication des foyers de CRP chez un certain nombre d'administrés nous promet une expansion fulgurante pour les mois et les années à venir si la situation persiste.

Il est important de souligner que tout sujet atteint peut être soigné si on détecte les symptômes précocement.

**Sauver nos palmiers demande une coordination et une harmonisation des moyens mis en œuvre entre la collectivité et les propriétaires, pour que les Phoenix infestés soient détectés et traités à temps.**

## LES MESURES PROPHYLACTIQUES

Ce sont des mesures à caractère préventif. Compte tenu de l'attraction du CRP pour les tissus frais de palmiers, l'élagage des espèces sensibles (Phoenix canariensis et dactylifera) doit être abandonné de début Mars à Novembre.

En effet, les composés très volatiles émis pendant la taille favorisent l'essaimage des charançons et donc l'apparition de nouveaux foyers.

Une palme gênante peut être raccourcie en parti plutôt que supprimée dans sa totalité : une coupe de petite section libèrera moins de composés attirant le CRP, mais le risque demeure !

Toute taille de palmes vertes effectuée pendant la période à risque doit être immédiatement suivie d'un traitement insecticide chimique à base d'imidaclopride : l'insecticide pulvérisé sur les plaies de taille.

En revanche, il est possible d'éliminer les palmes complètement sèches sans risque pendant cette période.

## PROTOCOLES DE TRAITEMENT

### Biologique

- Période printanière : du 1 Mars au 30 Juin. 5 applications d'une solution de nématodes espacées de 21 jours doivent être réalisées sur cette période.
  - Période estivale : du 1 juillet au 31 août. 2 applications d'insecticides espacées de 21 jours à 1 mois doivent être réalisées sur cette période.
  - Période automnale : du 1 septembre au 15 novembre. 5 applications d'une solution de nématodes espacées de 21 jours doivent être réalisées sur cette période.
- A renouveler tous les ans aux mêmes dates.

### Chimique ou mixte

- Période printanière : du 1 Mars au 30 Juin : 4 applications d'insecticide espacées de 21 jours à 1 mois ou une alternance d'applications de nématodes et d'insecticide espacées de 21 jours à 1 mois doivent être réalisées sur cette période.
  - Période estivale : du 1 juillet au 31 août. Aucun traitement ne sera effectué pendant cette période
  - Période automnale : du 1 septembre au 15 novembre. 4 applications d'insecticide espacées de 21 jours à 1 mois ou une alternance d'applications de nématodes et d'insecticide espacées de 21 jours à 1 mois doivent être réalisées sur cette période.
- A renouveler tous les ans aux mêmes dates.

## LES PRODUITS AUTORISÉS

Deux stratégies de lutte sont définies en annexe de l'arrêté ministériel. **A ce jour, deux matières actives contre le CRP sont homologuées et disponibles pour les particuliers : une d'origine biologique et une autre chimique.**

Notons que ces deux types de substances ont le même taux d'efficacité. Le choix d'une stratégie plutôt que de l'autre se fera en fonction :

- De la sensibilité de chacun ou pas à l'emploi de substances non nocives.
- De la configuration des lieux du traitement : proximité d'une habitation, d'une piscine ou d'une zone humide (étang ou bassin, cours d'eau...),
- De l'utilisation du lieu (exemple : zone de

jeu des enfants ; coin repas...)  
 • Et enfin du coût.

### Stratégie 1 : Essentiellement biologique

La plus vertueuse mais aussi la plus chère. Les traitements sont réalisés avec une préparation à base de nématodes : **Steinernema carpocapsae**.

A ce jour disponibles sous deux appellations commerciales : **PALMANEM (Koppert)** et **PALMA-LIFE (Biobest)**. D'autres marques toutes aussi efficaces sont aussi disponibles dans les jardinerie.

Les nématodes sont à conserver impérativement au frais, leur durée de vie est très limitée (vérifier la date de validité).

### Stratégie 2 : Lutte chimique ou mixte

Les traitements insecticides sont réalisés avec une préparation à base d'**imidaclopride**, seule molécule homologuée.

#### ATTENTION

Les jardinerie commercialisent des pièges à CRP.

Bien que légalement accessibles aux particuliers, ces dispositifs ne sont pas autorisés comme technique de lutte.

Ils sont uniquement employés par des personnes habilitées (FREDON, Mairies...) dans le cadre d'un réseau de surveillance du territoire.

Mis en place dans la région en 2007 ils permettent de détecter l'arrivée des insectes, leur progression géographique, de donner l'alerte et déclencher la lutte préventive.

C'est là leur seule mission, alors, ne vous laissez pas bernier par des arguments commerciaux vous faisant miroiter des économies (moins cher que les nématodes) et des résultats exceptionnels plus bio que bio !!!

Ils ne servent pas à la capture massive de ce ravageur et doivent être installés selon des règles précises. Mal les utiliser reviendrait à faire rentrer un loup dans une bergerie ! Attiré dans un premier temps par les phéromones placées dans le piège, des charançons vont migrer et trouver sur leur route de nouveaux palmiers sains bien plus appétissants et y fonder de nouvelles colonies.

### LUTTE CONTRE PAYSANDISIA ARCHON (Le papillon)

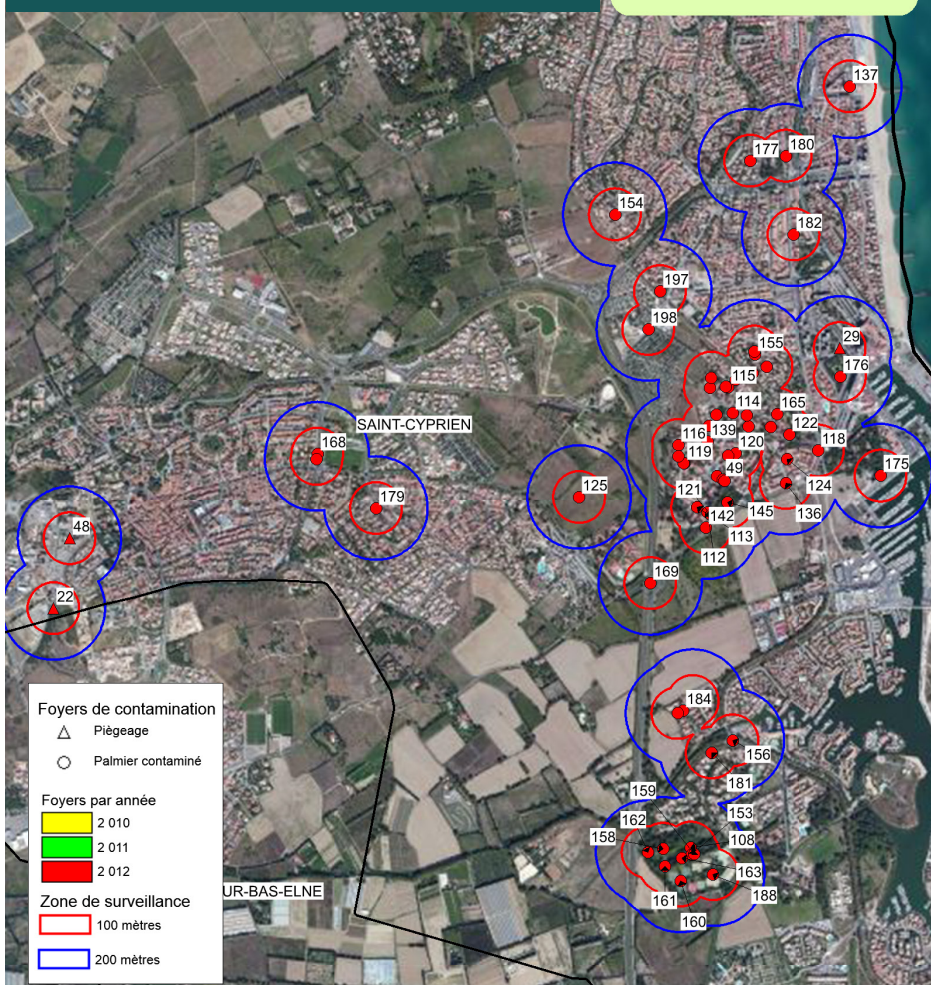
Seules les nématodes : **Steinernema carpocapsae** sont disponibles et applicables par les particuliers.

Le traitement vise la destruction des larves (chenilles). Il sera donc effectué pendant la période d'activité du papillon.

**L'idéal est de faire 5 applications aux dates**

Le nombre de foyers de septembre 2012 à décembre 2012 est passé de 6 à 60. Il a été multiplié par 10 en l'espace de 3 mois. A ce jour on recense environ 100 foyers.

Saint-Cyprien (66)  
 Foyers de contamination par le *Rhynchophorus ferrugineus*  
 Décembre 2012



**suivantes : mi-juin, mi-juillet, mi-août, mi-septembre et la dernière mi-octobre.**

Ceci est valable uniquement pour les espèces autres que : PHOENIX des Canaries et dactylifera. Malheureusement ces 2 espèces étant aussi la proie du CRP, ce protocole ne permet pas de les protéger efficacement (voir lutte contre le CRP).

Un insecticide biologique à base de **Spinosad existe**, mais il n'est pas accessible aux particuliers. Seuls des professionnels agréés peuvent se le procurer et réaliser les traitements. Le produit est moins cher que les nématodes et plus souple d'utilisation. Se regrouper entre usagers permet de diminuer le coût de l'opération.

**BIOPALM** est une glu qui empêche le papillon de pondre sur le palmier et qui perturbe fortement le développement des jeunes adultes émergents d'un sujet déjà atteint au moment du traitement. Ce produit à 95% d'origine naturelle et développé par l'INRA et Sup Agro Montpellier est uniquement utilisable par des applicateurs professionnels agréés et nécessite un matériel spécifique. C'est aussi

une solution efficace et intéressante pour les personnes absentes ou peu disponibles.

En zone fortement infestée par le CRP, son emploi pour la protection des Phoenix n'est pas très recommandé. Bien qu'il puisse limiter l'installation du CRP son efficacité est limitée et n'offre pas la même garantie de résultats.

Mieux vaut le destiner aux autres espèces de palmiers qu'il protège efficacement du seul papillon.

La capture des adultes peut permettre aussi de réguler les populations mais reste tout de même un moyen de lutte très limité. Toutefois si un de vos palmiers montre des symptômes d'infestation, vous pouvez inspecter leur troncs quotidiennement le matin pendant la période estivale : l'émergence des adultes intervient le matin entre 8 et midi et dure plusieurs heures; l'adulte est très vulnérable pendant cette phase.

# PROCEDURE A SUIVRE POUR LES PARTICULIERS CONTRE LE CHARANÇON

## RAPPEL A LA REGLEMENTATION

La lutte est régie par l'arrêté du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du 21 juillet 2010 (consultable sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))

Chap I Art.3 : Toute personne physique ou morale, publique ou privée, est tenue d'assurer une surveillance générale du fonds lui appartenant ou utilisé par elle et, en cas de présence ou de suspicion de présence de *Rhynchophorus ferrugineus*, d'en faire la déclaration, soit au service chargé de la protection des végétaux dans le département dont elle dépend, soit au maire de la commune de sa résidence qui en avise alors ce service.

## VOTRE PALMIER EST CONTAMINE PAR DU CHARANÇON ROUGE

Vous avez identifié un ou plusieurs symptômes d'infestation du Charançon rouge. Vous avez eu la confirmation de la présence de ce nuisible par un professionnel, la FREDON ou la mairie (en cas de doute vous pouvez contacter les organismes cités ci-dessous ou le service espaces verts de votre commune).

## DEMARCHES A SUIVRE

### 1) Déclarer le foyer (article 11)

- au service du Ministère de l'agriculture en charge de la protection des végétaux sur le département (SRAL) ou à  
- la mairie de votre commune de résidence qui transmettra elle-même le signalement. Vous recevrez alors un courrier de notification de mesure administrative et disposerez d'un délai de 15 jours pour

mettre en place une lutte curative (en respectant le protocole défini en annexe de l'arrêté national de lutte, seules deux méthodes sont autorisées : abattage ou assainissement).

### 2) Contacter une entreprise habilitée à intervenir sur un foyer (article 11 et 15)

- Dans un délai de 15 jours  
- Choisir une entreprise reconnue apte à intervenir sur palmiers (liste disponible sur le site Internet de la Draaf ).  
Demander plusieurs devis et essayer de se grouper entre résidents d'un même quartier pour faire baisser le montant de la facture. Demander à l'entreprise son habilitation.

### 3) Transmettre au SRAL l'avis de destruction de foyer (article 11)

- Présent en dernière page du courrier de Notification de mesure administrative  
- Dans un délai de 3 jours maximum avant le début du chantier

EN CAS DE NON RESPECT DE L'ARRETE MINISTERIEL PORTANT OBLIGATION DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SURVEILLANCE ET D'ERADICATION DU CHARANÇON ROUGE VOUS VOUS EXPOSEZ A DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'A 30 000 EUROS D'AMENDE ET 6 MOIS DE PRISON.

## LISTE DES ENTREPRISES RECONNUES APTES A INTERVENIR SUR LES PALMIERS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHARENCON ROUGE (Source DRAAF) :

### ACROCIMES-SUD

LE JARDIN VERT - ACROCIMES-SUD - 1, rue Jacques Cartier - 66000 PERPIGNAN  
04 68 40 88 13

### BOTANIC / Les Jardins des Pervenches SARL

Espace Polygone Nord - Chemin des Vignes - 66000 PERPIGNAN  
04 68 53 07 53/04 68 52 61 09

### EDS

219, chemin du Pas de la Paille - 66000 PERPIGNAN  
04 68 54 09 13/06 17 28 76 08/  
04 68 54 09 13

### LA VERTE DEVEZE PAYSAGE

ZAC Polygone Nord - 507 Rue Panhard et Levassor - 66000 PERPIGNAN  
04 68 52 49 69 /04 68 52 49 77

### OREANE SARL

1 chemin du Pas de la Paille - 66000 PERPIGNAN -  
04 68 54 92 72 /04 68 54 92 72

### PAYSAGE SANS LIMITE

30 Rue Marcel Cerdan - 66000 PERPIGNAN  
06 61 41 76 46

### PEPINIERES GABIANI

164, Route de Bompas - RD 31 - 66000 PERPIGNAN  
04 68 52 37 74 /04 68 52 26 73

### JACQUES PEYRET ENTREPRISE - ESPACES VERTS J. PEYRET

Route de St Nazaire - 66140 CANET EN ROUSSILLON  
04 68 80 36 96 /04 68 73 38 09

### COROMINAS SARL

Route de Ripoll - 66150 ARLES SUR TECH  
04 68 39 19 37 /04 68 39 02 25

### SARL PASSION JARDIN

12 Avenue du Roussillon - 66170 ST FELIU D AVALL  
04 68 57 95 07/ 04 68 57 88 58

### LES JARDINS DU SUD - BARNIOL JEAN MICHEL

5, rue Roger Grau 66 - 66200 ELNE  
04 68 37 06 17

### PALMERAIE DES MOUSSEILLOUS

Lieu dit Les Mousseillous - 66200 ELNE  
04 68 22 45 06/ 04 68 22 45 06

### GACHA HADOU

5 Avenue de la Résistance - 66200 ELNE  
04 68 54 91 35/06 89 08 52 45

### OLIBO CEDRIC

BP 28 - 66200 LATOUR BAS ELNE  
06 74 97 09 01

### JULIA FABRESSE

Cami de Pézilla - 66300 THUIR  
04 68 53 66 16

### WARTH Christophe

10 Rue des Caroubiers - 66330 CABESTANY  
06 62 65 96 50 /04 68 66 96 50

### ROUSSILLON ELAGAGE SARL

8 Rue des Cortalets - 66400 CERET  
06 12 11 12 41

### ARNAUDIES PAYSAGE

Chemin du moulin la cabanasse de Reynes - 66400 REYNES  
04 68 87 38 60/ 04 68 87 34 03

### JARDINERIE DU TECH

Chemin du moulin la cabanasse de Reynes - 66400 REYNES  
04 68 87 38 60/ 04 68 87 34 03

### DIM ESPACES VERTS SAS

1 Rue Denis Papin - 66410 VILLELONGUE DE LA SALANQUE  
04 68 63 54 13 /04 68 63 05 65

## COORDONNEES UTILES

### SERVICE RÉCLAMATIONS

Place Desnoyer - 66 750 Saint-Cyprien  
Tel : 0800 003 096  
Courriel : [reclamations@mairie-saint-cyprien.com](mailto:reclamations@mairie-saint-cyprien.com)  
[www.saint-cyprien.com](http://www.saint-cyprien.com)

DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) du Languedoc

Roussillon  
Maison de l'Agriculture place Jean-Antoine Chaptal - 34060 Montpellier Cedex 02  
Tél : 04 67 10 19 00 - Fax : 04 67 10 01 02  
Courriel: [draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr](mailto:draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr)  
Site : <http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr>

FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Languedoc

Roussillon  
Les garrigues - 34990 JUVIGNAC  
Tel : 04 67 75 64 48 - Fax : 04 67 75 80 52  
Courriel : [fredeclr@wanadoo.fr](mailto:fredeclr@wanadoo.fr)  
Site : <http://www.fredonlr.com>

SRAL - (Service Régional de l'Alimentation)Antenne Perpignan  
Tel : 04 68 54 12 77